



SABOT DE BRONZE

Le challenge bovins croissance départemental

Le 14 avril dernier, sur l'exploitation EARL Ofal chez Alexandre Sanson à Herny, s'est tenue la réunion annuelle Bovins Croissance.

Ce rendez-vous entre éleveurs et techniciens viande de la Chambre d'agriculture de la Moselle est l'occasion de remettre les sabots de Bronze et d'aborder plusieurs thèmes. D'abord, les résultats de croissance ont été analysés sur l'année écoulée en race Charolaise et Limousine ainsi que la moyenne des index de production. Actualité oblige, un point sur la loi EGALIM 2 a été abordé en partenariat avec INTERBEV.

Le challenge Bovins Croissance

Le sabot de Bronze récompense chaque année un éleveur en race Charolaise et Limousine. En effet, un minimum de 10 élevages dans la race concernée sont nécessaires afin d'activer ce classement.

Ce classement prend en compte les critères suivants :

- le niveau génétique du cheptel à travers l'index de synthèse au sevrage (ISEVR) et l'index de synthèse des qualités maternelles (IVMAT)

- la technicité de l'éleveur évaluée à travers la productivité, le taux de mortalité, l'intervalle vêlage-vêlage et le poids âge type à 210 jours

- l'implication de l'éleveur dans l'intégration des données de performances (poids âge type et pointages) dans la chaîne vaches allaitantes.

En race Charolaise, M Luc Semin, EARL de Pétrange, est le lauréat avec une note finale de 114,6 points.

En race Limousine, la famille Leroy Philippe et Pierre, GAEC du Louvrois, est le lauréat avec une note finale de 109,2 points.

Félicitations aux lauréats !

Les performances 2021

La campagne fourragère 2021 est qualifiée d'année atypique, dans le sens où, contrairement aux années précédentes, les précipitations estivales ont été importantes sans excès de températures ce qui a permis une pro-

duction fourragère tout au long de la période estivale. Cet été, relativement pluvieux, a permis de reconstituer des stocks importants mais de qualité très hétérogène.

Les premières pesées de début d'hiver 2020 2021 affichent de bons résultats, notamment grâce aux fourrages récoltés durant l'été 2020, peu quantitatifs, mais de très bonne qualité. Le prin-

Résultats des trois premiers de chaque race		
Race		Points
Race Limousine		
1	GAEC du Louvrois	109,2
2	GAEC des 2 Vallées Oster	107,2
3	GAEC de Hicourt	107,0
Race Charolaise		
1	EARL de Petrange	114,6
2	EARL Ofal Sanson	114,0
3	EARL Escherhoff Esch	113,0

		Performances en race Limousine et Charolaise en Moselle															
		CONSTATS DES CROISSANCES AU 15 FEVRIER (sur les premières pesées)															
		2020				2021				2022				2022 (2 ^{ème} pesée)			
		Nbre	poids	croiss.	âge	Nbre	poids	croiss.	âge	Nbre	poids	croiss.	âge	Nbre	poids	croiss.	âge
34	MALES	329	158	1162	100	219	166	1333	94	377	167	1288	97	98	289	1449	180
	FEMELLES	314	151	1100	101	225	156	1272	93	378	156	1199	96	93	261	1303	178
38	MALES	419	161	1216	89	301	156	1229	85	727	147	1196	82	116	255	1362	160
	FEMELLES	412	151	1149	88	280	150	1169	87	609	142	1140	84	133	237	1288	155

L'exploitation EARL Ofal

L'exploitation de polycultures élevage élève 67 vaches allaitantes de race Charolaise en système naisseur. Les vêlages sont concentrés sur trois mois, d'octobre à décembre. La ration hivernale des vaches en production est composée d'enrubanné de prairie naturelle, mais ensilage et un correcteur azoté pour corriger la ration. Les mâles sont commercialisés en brouards sur une moyenne de poids vif élevés de l'ordre de 393 kg. Les meilleurs mâles sont valorisés en reproduction en élevage directement ou par des stations de contrôle individuel. Les vaches et les génisses sont inséminées à 100 % par l'éleveur lui-même. Les résultats de reproduction sont très bons, Ivf moyen 364 jours. Alexandre Sanson a toujours utilisé l'insémination artificielle ce qui a permis de sélectionner les qualités d'élevage (potentiel laitier, aptitude à vêler, veau léger à la naissance). Depuis une quinzaine années le sans cornes a été introduit avec succès ! Nous avons pu observer des vaches génétiquement homozygotes sans cornes qui allient à la fois un phénotype remarquable. Merci à l'éleveur d'avoir ouvert les portes de son élevage !

Comité de rédaction du 06/05/22 : X. Lerond, Président ; M. Cordel, Vice-Présidente ; E. Berton, Directeur ; C. Marconnet, C. Rettel, M. Morhain, G. Thouvenot, L. Merson, J. Veber, C. Zanetti, I. Berger.



Remise des sabots de Bronze au lauréat, de g. à d. : Luc Semin (lauréat en race Charolaise à Hinckange), James Veber (conseiller spécialisé viande bovine CDA 57), Philippe Leroy (lauréat en race Limousine, à Beux), Stéphane Ermann (vice-président de la Chambre d'agriculture).

temps 2021 a été un printemps froid et peu propice à de bonnes croissances, et ceci jusque début juin. Ensuite, grâce à une production d'herbe régulière, les brouards ont réalisés de bonnes performances tout en consommant peu de concentrés.

Les premières performances du millésime 2022 sont, quant à elles plus faibles, de l'ordre de 50 à 100 g/j de moins par rapport à l'année précédente. Par la suite, la seconde pesée de fin d'hiver est, quant à elle, bien meilleure.

Loi EGALIM 2

Pour répondre à des questionnements récurrents de la part des éleveurs concernant la loi EGALIM 2, Franck Bellaca, directeur d'INTERBEV a apporté des précisions sur la contractualisation.

La loi EGALIM 2, promulguée le 18 octobre 2021, a pour but une protection de la rémunération des éleveurs par un principe de contractualisation obligatoire entre tous les acteurs de la filière.

L'éleveur et son acheteur doivent trouver un consensus sur un tunnel de prix et de volumes d'animaux contractualisés en vif ou en carcasse pour une durée minimum de trois ans. L'éleveur pourra s'appuyer sur un calcul de coût de production en agriculture. Ces coûts sont non négociables issues du socle commun de proposition de contrat. Le consensus pourra également reposer sur des prix de marché consta-

tés par l'opérateur en fonction de la qualité, respect d'un cahier des charges.

Ce contrat sera accompagné de clauses :

- clause de renégociation de prix sous forme de tunnel qui intègre des bornes minimales et maximales librement fixées par les deux parties entre lesquelles oscillent les prix

- clause relative à la quantité de produit sur la durée du contrat

- clause relative aux modalités de collecte

- clause relative aux modalités de paiement

- clause relative aux règles applicables en cas de force majeure (problèmes sanitaires, aléas climatiques...)

- clause relative au délai de préavis et d'indemnité éventuelle applicable en cas de résiliation de contrat.

Les éleveurs réalisant de la vente directe via une structure juridique à part de leur structure d'exploitation agricole devront également réaliser une contractualisation.

La mise en contrat est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 et doit être mise en conformité au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

Équipe viande :
James WEBER
et Loïc MERSON

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 03 87 66 12 46
francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr

La génomique au service des éleveurs Limousins

Les Chambres d'agriculture d'Alsace, de Haute Marne et de Moselle à travers 3CE ont signé un partenariat avec Ingénomix France pour diffuser les tests EVALIM. Ceux-ci permettent une évaluation génétique sur de jeunes animaux et facilitent ainsi le choix des reproducteurs de renouvellement en particulier sur les qualités maternelles.

Les tests génomiques sont accessibles pour toutes les femelles de race pure mais sont réservés aux adhérents du Herd Book Limousins pour les mâles. Ils permettent d'orienter et sécuriser le choix des futurs reproducteurs de manière précoce. En effet, les analyses peuvent être réalisées dès la naissance.

L'évaluation génétique repose sur douze critères permettant d'apprécier :

- le potentiel au sevrage (croissance, conformation musculaire et squelettique)

- l'aptitude bouchère des jeunes

bovins (poids de carcasse et conformation à l'abattage)

- l'appréciation de la valeur maternelle (facilité de naissance, aptitude à l'allaitement).



Chaque critère est présenté en comparaison à la moyenne raciale. De plus des gènes d'intérêt comme le caractère homozygote ou hétérozygote du gène sans corne est établi ou encore des anomalies génétiques du type «culard» ou «palais fendu» sont également accessibles.

Une sélection à partir de l'ADN des animaux fiabilise le choix de vos reproducteurs en lien avec vos objectifs de production. Vous mettez ainsi un maximum de chance de votre côté pour améliorer la rentabilité de votre troupeau que ce soit à travers la quantité de viande produite, le nombre de veaux sevrés ou

encore une meilleure reproduction.

Les résultats économiques des troupeaux allaitants varient classiquement de 1 à 3. Le volet génétique contribue en moyenne à 20 % des écarts constatés. À l'échelle du troupeau moyen mosellan cela représente plusieurs milliers d'euros par an.

Équipe viande :
James WEBER
et Loïc MERSON

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 03 87 66 12 46
francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr